

Présentation de M. Pierre Engel

par M. Hansjörg Peter, doyen de la Faculté de droit

Le Professeur Pierre Engel appartient à cette école de professeurs dont la curiosité intellectuelle est insatiable et qui peut donner un cours passionnant sur tous les sujets juridiques, culturels ou philosophiques.

Capable de remplacer «au pied levé» pendant plusieurs semaines un collègue malade et de donner ainsi 5 heures/hebdomadaires de droit des obligations alors qu'il enseignait déjà, lui, le droit des personnes, les droits réels et l'introduction au droit, le Professeur Engel n'a pourtant pas réservé ses forces à la seule activité académique.

Avocat pratiquant pendant quelque 40 ans, Monsieur Pierre Engel a également présidé pendant quatre ans la Chambre d'appel des Tribunaux de prud'hommes, à Genève et fonctionné souvent comme arbitre international. Il a réalisé ainsi l'heureux mariage entre la théorie et la pratique, tant il est vrai que la science du droit se nourrit du terreau de la vie.

Auteur de très nombreuses publications allant de réflexions sur la démocratie («De la démocratie dans la pensée de Spinoza») au génie génétique en passant par le clearing («De l'introduction pratique au droit suisse du clearing») c'est peut être dans les deux sommes juridiques que sont le «Traité des obligations en droit suisse» et les «Contrats de droit suisse» que le Professeur Engel a le plus parfaitement montré sa maîtrise des finesses du droit. Maniant avec élégance une langue claire que plus d'un de ses collègues lui envie, le Professeur Engel est la preuve vivante que le droit est une science humaine.

Curriculum vitæ

Né à Genève en 1923, ce citoyen genevois a fait ses classes à Paris où il obtint le Baccalauréat ès lettres en 1941.

Licence en droit de l'Université de Genève en 1944.

Brevet d'avocat en 1947, métier que Monsieur Engel pratique de 1948 à 1988.

Doctorat en droit en 1953 (thèse intitulée : «La détermination des points de rattachement en droit international privé»).

1957-1961 Président de la chambre d'appel du Tribunal des prud'hommes à Genève.

1967-1970 Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de Genève.

1983-1988 Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de Lausanne.

1988-1990 Suppléance à la Faculté de droit de Lausanne pendant la maladie d'un collègue et pour assurer la décharge d'un autre collègue.

Auteur de très nombreuses publications allant de réflexions sur la démocratie («De la démocratie dans la pensée de Spinoza» - 1946 / 1947) au génie génétique en passant par le clearing («De l'introduction pratique au droit suisse du clearing» - 1954) et culminant dans la deuxième édition, respectivement en 1997 et en 2002 des sommes de droit des obligations que sont le «Traité des obligations en droit suisse» et les «Contrats de droit suisse».